

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le 03 février, le Conseil Municipal de Romestaing, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes à 19H00, sous la présidence de M. GRANGE Pierre, Maire

Etaient présents : Mrs GRANGE – PERROT – AMOURGIS – BAUDEL - LARTIGUE

Mmes BALLET – LUCAS – BONNEFOND – DE BARROS – GARDIN DU BOISDULIER

Absents : Mme LENCLOS

Excusés : Mme LENCLOS

Secrétaire de séance : Mme BONNEFOND

Date convocation : 27/01/2021

INTERVENANTE Madame Laura VANPUYMBROECK

Madame Laura VANPUYMBROECK est venue présenter au Conseil Municipal son projet d'éco lieu alliant permaculture, habitat léger et micro-ferme pédagogique.

Ayant un grand intérêt pour la commune, il lui semblait opportun de présenter son projet afin d'échanger autour des possibilités de son implantation. Mme Laura VANPUYMBROECK recherche à louer un terrain communal.

Ce projet consiste en la création d'un lieu de partage autour de la nature, des animaux et de l'écologie. Il sera composé d'un habitat léger, d'un jardin en permaculture, d'une micro-ferme pédagogique et d'un espace d'ateliers et de partage.

A terme, l'objectif est d'en faire un lieu collaboratif et évolutif ouvert, et de proposer un accueil autour d'ateliers thématiques. Elle souhaite développer un lien fort avec les institutions locales pour adapter les propositions du lieu.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 16 DECEMBRE 2020

Le conseil municipal vote à l'unanimité le compte rendu du conseil du 16 décembre 2020.

2021- 01 / RETRAIT DE LA DELIBERATION 2020-38 PRISE LE 11 NOVEMBRE 2020

Suite à une observation du contrôle de l'égalité,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de retirer la délibération n° 2020-38 prise le 11/11/2020, celle-ci étant non avenue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de retirer la délibération N° 2020-38 prise le 11/11/2020.

**2021-02 /ACCEPTATION DE NOUVELLES COMMUNES AYANT DEMANDE LEUR
ADHESION AU SIVU du CHENIL FOURRIERE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune est adhérente au SIVU Chenil Fourrière. Par délibération du 05 décembre 2020, déposée en Préfecture le 11 décembre 2020, le Comité Syndical du SIVU Chenil Fourrière a accepté et voté à l'unanimité leurs adhésions. Il s'agit des communes de Saint-Front-sur Lémance et Puysserampion.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'adhésion au sein du SIVU de ces deux communes

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ACCEPTÉ l'adhésion des communes de Saint-Front-sur Lémance et Puysserampion au sein du SIVU Chenil Fourrière de Lot et Garonne.

QUESTIONS DIVERSES

* Achat défibrillateur :

Afin de respecter l'obligation légale, la commune devra s'équiper d'un défibrillateur.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que ce jour il a participé à un échange avec plusieurs communes, dans les locaux de la communauté des communes, pour l'achat groupé d'un défibrillateur. Une autre rencontre aura lieu avec les divers prestataires pour connaître les tarifs. Monsieur le maire informera le conseil du défibrillateur qui sera retenu et le proposera lors d'un prochain conseil.

Fin de séance 20H20